

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule/Unité

N° 653/PE

Monsieur DESWARTE Christophe

144, route d'Uxem

59254 - GHYVELDE

Lille, le

22 MAI 2014

Monsieur,

Par courrier reçu le 16/05/2014, vous avez procédé auprès du Service en charge de la Police de l'Eau à une déclaration d'existence d'un plan d'eau, antérieur au 29/03/1993, au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) concernant « **plan d'eau situé au lieu-dit « Les soixante mesures » sur la commune de TETEGHEM.**

Les pièces transmises à l'appui de cette déclaration permettent effectivement la régularisation administrative de votre plan d'eau selon les références suivantes :

- date de réception : 16/05/2014,
- numéro d'enregistrement : **59-2014-00080.**

La rubrique de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernée par votre plan d'eau est la suivante :

RUBRIQUE	INTITULE	REGIME	ARRETE DE PRESCRIPTIONS GENERALES CORRESPONDANT
3.2.3.0	Plans d'eau, permanents ou non ; 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (autorisation) ; 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (déclaration)	Déclaration	Arrêté du 27 août 1999

.../...

Ces renseignements sont conservés dans les archives de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Le présent courrier est à présenter lors d'un contrôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Responsable du Service Eau Environnement,



Isabelle DORESSE

PJ : 1 AP

Copie à : Copie à Monsieur le Responsable de la Délégation Territoriale des Flandres

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

7.59-1014-00080

→ pour info

Service privé

16 MAI 2014

Préfecture du Nord / SEE

SEE	A	I	P
INDICES			
1. Dossiers			
2. Mandats			
3. Mandats			
4. Mandats			
5. Mandats			
6. Mandats			
7. Mandats			
8. Mandats			
9. Mandats			
10. Mandats			
11. Mandats			
12. Mandats			
13. Mandats			
14. Mandats			
15. Mandats			
16. Mandats			
17. Mandats			
18. Mandats			
19. Mandats			
20. Mandats			
21. Mandats			
22. Mandats			
23. Mandats			
24. Mandats			
25. Mandats			
26. Mandats			
27. Mandats			
28. Mandats			
29. Mandats			
30. Mandats			
31. Mandats			
32. Mandats			
33. Mandats			
34. Mandats			
35. Mandats			
36. Mandats			
37. Mandats			
38. Mandats			
39. Mandats			
40. Mandats			
41. Mandats			
42. Mandats			
43. Mandats			
44. Mandats			
45. Mandats			
46. Mandats			
47. Mandats			
48. Mandats			
49. Mandats			
50. Mandats			
51. Mandats			
52. Mandats			
53. Mandats			
54. Mandats			
55. Mandats			
56. Mandats			
57. Mandats			
58. Mandats			
59. Mandats			
60. Mandats			
61. Mandats			
62. Mandats			
63. Mandats			
64. Mandats			
65. Mandats			
66. Mandats			
67. Mandats			
68. Mandats			
69. Mandats			
70. Mandats			
71. Mandats			
72. Mandats			
73. Mandats			
74. Mandats			
75. Mandats			
76. Mandats			
77. Mandats			
78. Mandats			
79. Mandats			
80. Mandats			
81. Mandats			
82. Mandats			
83. Mandats			
84. Mandats			
85. Mandats			
86. Mandats			
87. Mandats			
88. Mandats			
89. Mandats			
90. Mandats			
91. Mandats			
92. Mandats			
93. Mandats			
94. Mandats			
95. Mandats			
96. Mandats			
97. Mandats			
98. Mandats			
99. Mandats			
100. Mandats			

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Eau et
Environnement

**REGULARISATION SIMPLIFIEE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU
IMPRIME DE DECLARATION D'EXISTENCE D'UN PLAN D'EAU
(ANTERIEUR AU 29 MARS 1993)
(Article R 214-53 du Code de l'Environnement)**

IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom et Prénom : DESWARTE CHRISTOPHE
Adresse : 44, route d'Uxem
53254 GHYVELDE
Tél : Fax :
Courriel : christophe.deswarte@wanadoo.fr
SIRET ou date de naissance : 02/07/1969

Le demandeur doit être le **propriétaire** du plan d'eau. Joindre un des documents suivants :
 extrait de matrice cadastrale
 acte notarié de propriété
 autre (préciser :)

LOCALISATION DE L'INSTALLATION / OUVRAGE / ACTIVITE

Commune(s) : TETE GHEM Lieu(x)-dit(s) : les dixante mesures
Section(s) cadastrale (s) et n° de parcelle(s) : B904-906

Joindre obligatoirement :
• une copie de l'extrait de carte IGN au 1/25000^{ème}
• une copie de la feuille de section cadastrale
Sur chacune des cartes, indiquer en couleur la localisation du plan d'eau

PREUVE DE L'EXISTENCE AU 29 mars 1993

Document à joindre attestant de l'existence effective du plan d'eau avant le 29 mars 1993:
(l'administration se réserve le droit de juger de la validité de la preuve apportée)

- carte ancienne (carte de Cassini,...)
- attestation du notaire
- attestation du maire
- autre (préciser :)

SPE/ Arrivée le :

19 MAI 2014

N° 675